

Séance du mardi 22 Mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	19
Votants	19
Pouvoirs	0

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 24 avril 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Marc Neyra évoque la notion de maître du temps. L'indication de temps consacré par sujet n'a pas été prévue. Le Maire informe qu'il est relativement difficile de prévoir un timing adapté aux sujets. La demande de la commission communication était fondée sur le fait de prévoir un temps d'échange nécessaire aux dossiers les plus complexes afin de garantir un traitement équitable à tous les sujets inscrits à l'ordre du jour. Le Maire confirme le maintien de cette proposition et précise oralement le timing sur la base de l'ordre du jour.

Daniel Paccoud exige la transmission, en annexe de l'ordre du jour, de la trame du procès-verbal de Conseil municipal incluant les projets de délibération.

Marie-France Pellegrin signale une erreur dans la rubrique VI – Bilan des actions entreprises depuis le dernier Conseil municipal/Rapport sur les commissions communales/Communication /Site internet « Réunion avec le prestataire le 3 avril ». Marie-France Pellegrin précise que cette réunion a eu lieu en présence des membres de la commission communication, sans le prestataire.

Ces remarques étant closes, le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal ainsi modifié du Conseil municipal du 24 avril 2018.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 1 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour laquelle la commune ne préempte pas.

III – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

❖ *Vente du local communal précédemment occupé par la Poste au centre commercial de Trézette (délibération n° 2018.030)*

René Blanchet a transmis ce jour le compte-rendu de la réunion « économie » du 30 avril 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu'un local d'une surface de 106 m² s'est libéré à Trézette suite au départ de l'agence Postale. Il précise les possibilités d'attribution par ordre de priorité des demandes reçues :

- cabinet médical : proposition sans suite notamment en raison du coût des aménagements à réaliser.
- salon de coiffure : Mme Patricia BERENQUER, dont le salon est actuellement situé au cœur du bourg, a manifesté son intention de transférer son activité à Trézette avec une offre d'achat du local et de prise en charge des travaux d'aménagement. Cette proposition d'activité convient parfaitement pour un renforcement de l'activité et de l'animation des commerces. D'autres demandes avaient été enregistrées, seules deux ayant été confirmées (agence immobilière et souhait tardif de transfert de cabinet de kinésithérapie).

La commission économie a émis un avis favorable sur la proposition d'achat de Mme BERENQUER, le montant de la transaction reste à établir.

Un débat s'engage sur le principe de cession de ce local commercial, l'emploi de la recette correspondante et la nécessité de soutenir durablement l'activité commerciale à Trézette. Concernant la problématique de vente du local et de l'impact de cette décision, le Maire rappelle qu'à l'origine, la construction du centre commercial avait pour objectif une revente intégrale des locaux. Les difficultés de lancement de l'activité commerciale, les tentatives avortées et le refus d'achat du local par La Poste ont abouti à ce que la commune reste propriétaire de 2 locaux.

Monsieur le Maire suggère de s'interroger sur la vocation et la finalité pour la commune de rester propriétaire de locaux.

Jocelyne Crozet interpelle l'assemblée sur la dynamisation des commerces ambulants du samedi matin consécutive au lancement du « café des Gnocs » et le risque de voir périlcliter cette situation en cas de cessation d'activité du nouveau commerçant, sur laquelle la commune n'aurait plus de prise en cas de vente de locaux.

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil municipal a approuvé la délimitation d'un périmètre soumis au droit de préemption par la commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux sur les zones UAa et UAb du PLU, dans l'objectif de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale.

Au regard des ratios de prix de vente sur le territoire, une approche financière permet d'envisager un coût de l'ordre de 1 000 €/m². Une position collégiale est arrêtée en faveur d'une fixation correspondant aux prix du marché. Le produit attendu permettrait de réinvestir dans un projet de maintien d'offre médicale afin de soutenir l'activité des praticiens de santé existants et conforter l'offre avec l'accueil d'un jeune médecin en complément au cabinet actuel. Cette problématique suppose des locaux adaptés à cette activité spécifique. Les médecins portent leur intérêt sur le local HBVS situé résidence des Passerelles pour lequel une étude du coût d'aménagement est actuellement en cours.

D'autres questionnements abordent l'éventualité d'un agrandissement du marché et du bureau de tabac au regard des potentialités disponibles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se positionner sur la vente du local à Mme BERENQUER, sachant qu'elle a fait part de son engagement à rétrocéder (vente ou location) son salon de coiffure actuel à une agence immobilière désireuse de s'implanter à Pommiers.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 abstentions :

- accepte la vente du local communal précédemment occupé par la Poste au centre commercial de Trézette, en faveur de Mme BERENQUER, à un prix correspondant aux prix du marché et aux conditions précisées ci-avant ;
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour négocier le prix d'acquisition de ce local et signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

❖ **Changement de gérant du bar-restaurant « Le Petit Bourg » (délibération n° 2018.031)**

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de commerce du bar-restaurant « Le Petit Bourg », dont les bâtiments appartiennent à la commune, est mis en vente.

La commune a échangé avec le futur acquéreur du fonds de commerce sur la nature de son projet dont les intentions sont précisées ci-après (extrait de la saisine adressée à la commune) : « le but est de faire de ce lieu un lieu de vie, d'échanges afin d'animer la vie du village. La partie restauration sera conservée avec un redéveloppement de la partie bar en augmentant les plages d'ouverture. L'idée est d'ouvrir le lieu tous les jours de la semaine ainsi que le week-end sur des plages horaires à définir mais qui pourraient être en routine de 8h à 17h. En fonction des saisons, l'idée serait d'ouvrir le jeudi et vendredi soir pour des soirées « After Work » avec petite restauration et d'animer le lieu le soir les week-ends sur de l'événementiel et des soirées à thèmes à un rythme à définir ».

La commission économie a étudié le projet et rappelle le souhait de la municipalité de redonner à cet espace situé au cœur du bourg, une vocation de lieu de rencontre autour d'une activité de restauration et de bar. La commission, favorable aux intentions du futur acquéreur, délivre un avis positif. L'assemblée convient que le principe de l'activité s'inscrit pleinement dans les attentes de la commune.

M. Vincent LEFEBVRE ayant manifesté l'intention d'acheter le fonds de commerce, un compromis devrait être signé prochainement.

Monsieur le Maire expose que le futur acquéreur du fonds de commerce sollicite auprès de la commune, bailleur des murs, l'établissement d'un nouveau bail axé sur le montant actuel du loyer. Il propose d'étudier ce point, en intégrant toute ou partie des travaux d'accessibilité, dans une phase de négociation à intervenir.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le principe de cette reprise d'activité par M. Vincent LEFEBVRE et d'engager une discussion avec ce repreneur sur l'établissement d'un nouveau bail commercial incluant des clauses permettant de maîtriser la destination de l'activité.

Ce bail sera soumis à l'examen du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le principe du projet tel qu'exposé par M. Vincent LEFEBVRE et la reprise d'activité du bar-restaurant « Le Petit Bourg » ;
- dit qu'un nouveau bail commercial déterminera l'ensemble des clauses travaux à la charge du locataire ainsi que le prix de location et les modalités d'actualisation ;
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour négocier et établir tous les éléments nécessaires à la poursuite de ce dossier, dont le bail sera soumis au vote du Conseil municipal.

En réponse à Marc Neyra, le Maire souligne que l'activité proposée par M. LEFEBVRE s'inscrit dans un cadre économique alors que le « café des Gnocs » géré par le Comité des Fêtes relève du monde associatif. Les deux sont compatibles.

René Blanchet signale par ailleurs le déplacement du local à poubelles, effectué ce 22 mai en accord avec l'exploitant actuel, en raison de son inutilisation et de la gêne olfactive ressentie par la clientèle.

René Blanchet évoque la rencontre avec les commerçants du marché et le Comité des fêtes afin de faire le point sur l'activité du « café des Gnocs » et son fonctionnement. Une solution sera recherchée afin de pallier les nuisances sonores en intégrant cette problématique à une solution à caractère décoratif.

La commission fait part de futurs projets d'animation, type « Soirée concert » le vendredi soir, envisagés par le Comité des Fêtes en collaboration avec le Pizzaiolo.

Jocelyne Crozet suggère de faire décaler l'emplacement de l'étal du maraîcher, le passage étant trop restreint pour le public notamment pour les familles et les enfants en poussettes.

IV - TRAVAUX

❖ *Point sur les dossiers en cours*

➤ **Réhabilitation/extension école élémentaire :**

Jean-Claude Demay expose le manque de présence continue des entreprises ayant notamment pour conséquence le décalage des interventions des entreprises suite aux retards accumulés en fin de chantier. L'architecte s'est engagé à ce que le chantier soit libéré pour le 15 juin mais la commune déplore le manque d'efficacité du cabinet chargé de la coordination et du pilotage (OPC) au regard des deux dernières semaines de chantier.

Le passage de la commission de sécurité étant sollicité pour la fin juillet, la commune en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, a sollicité auprès de certains fournisseurs l'obtention de documents de conformité, non disponibles suite à la défaillance d'entreprises en cours de chantier.

Pour rappel, l'inauguration officielle est prévue le 22 septembre.

❖ *Aménagement de la place et de la rue de la mairie - sécurisation et accessibilité : validation de l'avant-projet (délibération n° 2018.032)*

Monsieur le Maire fait part de l'avancement du dossier du projet d'aménagement de la place et de la rue de la Mairie (RD70) dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Atelier Anne Gardoni et du bureau d'études techniques Be.Urban.

Le dossier d'avant-projet a été présenté en commission voirie le 18 mai 2018. Patrick Gaudillière, adjoint en charge de la voirie, commente le schéma projeté en séance et en expose les principes d'aménagement proposés :

- Maintien de l'arrêt de bus de transport scolaire ;
- Stationnement du bus de transport pour l'accompagnement des élèves aux activités sportives et nautiques vers le square de la vigne catalane ;
- Aménagement d'une courbe permettant le dégagement de l'entrée de la mairie, dans l'esprit d'un parvis comprenant une rampe d'accès de plain-pied pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- 1 place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite, côté école élémentaire ;
- 2 places de stationnement en « arrêts minute » ;
- Traitement visuellement différencié des surfaces au sol par un jeu de matériaux et de dessins de voies matérialisant un cheminement depuis le carrefour du chemin de Bethléem jusqu'à la montée de Trézette ;
- Aménagement de bancs et de « parc à vélos » ;
- Installation de 2 bornes électriques sécurisées permettant un branchement ponctuel pour des manifestations.

La recherche de solutions, automatisées ou non, pour neutraliser la circulation des véhicules durant les horaires d'entrées et de sorties des élèves, reste à l'étude.

Le cahier des charges établi par la commission voirie a été respecté : effacement de « l'espace rue » au profit d'un « espace place », présence forte d'espaces piétons conviviaux et renforcement de la sécurisation et de la limitation des flux et de la vitesse de véhicules de ce secteur situé au cœur du bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir débattu, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les principes d'aménagements retenus par la commission voirie ;
- valide le dossier d'avant-projet annexé à la présente délibération ;
- décide de confier à l'Atelier Anne Gardoni et au bureau d'études techniques Be.Urban, les phases d'assistance aux contrats de travaux (ACT), de direction de l'exécution des travaux (DET) et d'assistance aux opérations de réception (AOR) pour un montant de 14 302 € ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à procéder à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à cette opération ;
- dit que cette opération d'investissement sera imputée à l'article 2315 / opération 124 des budgets des exercices 2018 et suivants.
- charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

❖ **Conseil en Economie Partagé : présentation du bilan énergétique et suite à donner (délibération n° 2018.033)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix le 10 octobre 2017 de signer une convention d'intervention du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône - SYDER (délibération n° 2017.057).

Par ce dispositif mis en place avec l'ADEME, le SYDER s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à en diminuer les impacts environnementaux. Ce service s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

La commune a souhaité bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie partagé afin d'obtenir une analyse formalisée et structurée assortie de préconisations techniques.

Un état des lieux a été conduit et diffusé aux élus. René Blanchet commente ce rapport en précise les principales données établies sur l'année 2016 :

- Part du poste énergie : 6.4 % du budget de fonctionnement 2016 (moyenne nationale : 5%) – hors carburants destinés aux véhicules et aux outillages
- Répartition des charges de fluides :
 - Eau : 11 %
 - Eclairage public : 31 % (pour mémoire – élément totalement fiscalisé)
 - Electricité : 39 %
 - Gaz naturel : 19 %
- Variations peu significatives depuis 2014 quelle que soit la nature des fluides.

L'étude du patrimoine bâti a été segmentée par sites : les 3 établissements les plus consommateurs (groupe scolaire, salle des fêtes & maison des associations, mairie) représentent 88 % de la consommation totale et 78 % de la facture énergétique. L'analyse démontre que la salle des fêtes et le groupe scolaire sont les sites à plus fort potentiel d'économies d'énergies. Des préconisations axées sur la mise en place de programmes de régulations de chauffage et de modulations de puissance des abonnements du groupe scolaire permettent d'envisager une optimisation des consommations à court terme.

Une analyse de l'établissement scolaire sera programmée ultérieurement.

Une réflexion sur l'isolation thermique de la salle des fêtes et de la maison des associations est conseillée en raison du constat d'écart thermique.

Un rapport relatif au seul bâtiment de la mairie a été réalisé et oriente principalement ses préconisations sur une programmation de périodes de chauffage des radiateurs électriques par zone, la mise en place de luminaires LED, le remplacement de VMC et des menuiseries.

L'état des lieux pointe également la consommation liée à l'éclairage publique, à rationaliser grâce à la planification de plages d'extinction nocturne ainsi que l'optimisation des points de distribution d'eau (arrosages).

René Blanchet évoque également la possibilité d'étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur. Un diagnostic pourra en établir la rentabilité économique.

L'ensemble des pistes d'amélioration de consommation énergétique pourra également alimenter le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) piloté à l'échelle intercommunale.

Enfin la commune devra mettre en place les outils nécessaires à l'analyse des données de consommations des fluides.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le bilan énergétique réalisé par le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) ;
- Autorise la poursuite de ces actions d'accompagnement technique dans le cadre précité ;
- Charge Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier.

➤ **Climatisation Maison des Associations :**

Jean-Claude Demay informe que l'entreprise Alloin a procédé aux branchements électriques le 21 mai, les groupes devront être raccordés par l'entreprise Jaillot tout prochainement. L'ensemble devrait être opérationnel d'ici fin mai.

V – URBANISME

❖ **Point sur les dossiers en cours**

René Blanchet fait un point sur l'activité urbanisme marquée par deux décisions de refus à rediscuter avec les ABF.

Stabilité en matière de nombre de dépôt de permis de construire principalement liée à la raréfaction des terrains disponibles et/ou de divisions de parcelles. Instruction d'un permis d'aménager dans le secteur des Bonnetières. Les demandes de recours gracieux sont en cours d'instruction.

➤ **Dossier Mercier 46 route de Montclair :** démarrage des travaux le 1^{er} septembre. Une étude des réseaux et des servitudes devra être prévue. Une rencontre sera programmée à l'initiative de l'investisseur pour informer les riverains de cet aménagement et aborder l'impact du chantier sur la circulation. La durée prévisionnelle de la construction est estimée de 18 mois à 2 ans.

➤ **Projet de modification n° 1 du PLU :** enquête publique du 14 mai au 13 juin.

Pour rappel, le dossier est consultable sur www.mairie-pommiers.fr (rubrique Accueil / Vie Municipale / Conseils municipaux / Enquêtes publiques) et sur le site Internet dédié à l'enquête publique www.registredemat.fr/modificationplu-pommiers69480, comprenant les pièces du dossier et le registre électronique qui permettra le dépôt des observations relatives à cette procédure d'enquête.

A ce jour, aucune observation n'a été déposée.

➤ **Lancement de l'enquête publique relative à la création d'un périmètre PENAP – Plaine des Chères et Coteaux :**

Une enquête publique menée par le Conseil départemental est programmée du 11 juin au 10 juillet. Le dossier d'enquête sera consultable dans les mairies des 12 communes concernées par ce périmètre. Les informations ont été mises en ligne sur www.mairie-pommiers.fr (rubrique Accueil / Vie Municipale / Conseils municipaux / Enquêtes publiques).

Le siège de l'enquête a été fixé à la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Un site Internet dédié à l'enquête publique www.registre-dematerialise.fr/780, comprenant les pièces du dossier et le registre électronique qui permettra le dépôt des observations relatives à cette procédure d'enquête.

Jean-Michel Coquard demande si les viticulteurs et/ou les propriétaires fonciers ont été destinataires de retours d'information.

VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales :*

▪ *Communication*

Marie-France Pellegrin expose que le Pommiers Infos n° 53 comprend un nombre record de pages. La rubrique Agenda est particulièrement dense. Bref rappel des manifestations les plus proches : matinée de l'environnement le samedi 2 juin et la fête des voisins le 25 mai.

Souhait renouvelé de prise de photos à transmettre à la boîte mail de la commission communication.

▪ *Culture*

Marie-France Pellegrin informe que la commission culture a rencontré le 15 mai le CCAB pour l'organisation de Festiplanètes Arts et Sciences (présence d'un planétarium itinérant à Pommiers le mercredi 4 juillet) et élaborer une animation dédiée à l'inauguration de l'école primaire (solicitations auprès du public pour une collecte de photos de classe).

L'événement « Pommiers en 4 G » prévu en 2019 est encore en cours de maturation.

❖ *Activités des structures Intercommunales :*

▪ *Communauté de communes :*

➤ Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : engagement du volet opérationnel.

➤ Redevance Spéciale Obligatoire (RSO) : déploiement du dispositif en cours.

➤ Piscine intercommunale Aquazergues : réouverture le 18 juin suite à l'inondation du local technique. La partie fitness a déjà redémarré l'ensemble de ses activités.

➤ Commission sports prévue en juin dédiée à l'attribution des places : Pommiers sera représentée par Alain Reynier en l'absence de Jocelyne Crozet.

➤ Retour sur la commission d'attribution des places en crèches qui s'est bien déroulée. Couverture satisfaisante des besoins de garde des jeunes enfants sur le périmètre intercommunal avec les places en crèche et les assistantes (e)s maternelles (les).

➤ Diffusion du compte rendu de bureau du 02 mai 2018.

➤ Journée des CMJ au Domaine des Communes le samedi 28/04/2018 : Stéphanie Druel informe de la réception à venir d'une vidéo réalisée avec le soutien de Cap Génération.

▪ *SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues) :* Patrick Gaudillière expose que le syndicat a procédé à l'ouverture des offres pour les marchés de travaux de canalisations et de travaux sur le réseau.

TOUR DE TABLE

Marc Neyra revient sur la labellisation du Géoparc Beaujolais 7^{ème} français et 140^{ème} mondial. Cet événement aura une place particulière au sein du Pommiers Infos. Le Maire rappelle que l'UNESCO délivre des labels de progrès évalués tous les 6 mois et qui font l'objet d'une réévaluation générale tous les 4 ans. Cet outil a vocation à valoriser les actions de promotion touristique tout comme le Label Pays d'Art et d'Histoire.

Agnès Fuxa interpelle l'assemblée au sujet de démarchage pour la fibre réalisé au porte à porte sur la commune. Le Maire rappelle que la signature officielle est intervenue le 25 avril entre les intercommunalités et les opérateurs en charge de la construction des infrastructures SFR et Orange. Les opérateurs ont délégué à des prestataires de services ERT Technologies pour SFR et Eiffage Télécom pour Orange une enquête de terrain. Le Maire indique qu'un groupe de travail intercommunal suivra l'avancement de ce projet.

Arlette Proietti rappelle l'organisation de la Fête des Mères, samedi 26 mai à 17h.

Jocelyne Crozet fait part de l'absence d'affichage d'arrêté sur un chantier de réfection de toiture chemin du Parozet (pas de signalétique depuis chez le château des Tours et d'information sur la durée du chantier).

Interpellée par des parents d'élèves au sujet de la situation d'un enfant à problèmes au sein de l'école élémentaire ayant provoqué des conséquences parmi les personnels, les élèves, les enseignants, Jocelyne Crozet fait référence à une situation analogue à l'école de Saint-Victor-sur-Rhins dans la Loire fermée sur décision du Maire, en raison d'incidents en classe provoqués par des éléments perturbateurs.

Le Maire rappelle que la situation locale relève d'une problématique médicale et a fait l'objet de réunions et d'échanges entre la municipalité, les enseignants, l'inspection académique et la famille. Information est donnée sur la connaissance d'un autre élément perturbateur en école maternelle. Le problème est connu et s'avère mieux circonscrit.

Fabienne Pegaz s'interroge sur la suite donnée au projet « Agora ». Ce sujet est évoqué en questions diverses.

Dominique Schmitt informe qu'il a été invité, au titre de la commission signalétique, à une réunion organisée le 28 mai par le syndicat des agriculteurs de Pommiers pour échanger sur les panneaux et évaluer la possibilité de fédérer la profession viticole autour d'un projet.

René Blanchet et Daniel Paccoud ont été invités à une réunion du syndicat mixte des rivières du Beaujolais sur les scénarios d'aménagement pour la réduction des risques d'inondation de la Galoche. Suite à plusieurs études menées sur une vingtaine d'années, le syndicat mixte revient à la préconisation initiale relative au scénario de renforcement de la digue « Mennerat » (fond Galoche qui avait cédé lors de la crue de la Galoche et reconstruite par le propriétaire du terrain selon les prescriptions de la DREAL). Pour rappel, la commune dispose d'un espace réservé depuis le POS de 1998. L'investissement serait de l'ordre de 5 à 6 M€ pour traiter 60 000 m³ concernés pour l'écrêtement d'une crue décennale sur un bassin versant de 13 km².

Marie-France Pellegrin informe du départ d'une délégation de 8 personnes au Togo durant l'été. A cet effet, une collecte de fournitures scolaires (sauf crayons de couleur et à papier) et vêtements d'enfants est mise en place à l'accueil de la mairie.

Céline Marcuccilli revient sur la fête du jumelage organisée le 5 mai sur le même format que l'année dernière, en présence d'un petit groupe d'Italiens et d'un public nombreux. L'atelier pâtes consacré aux enfants a été très fréquenté et apprécié. Le public a été également bien présent sur la soirée avec environ 90 participants.

Alain Reynier sollicite des informations sur l'état de santé de Lina HERLEDANT victime d'un grave accident de la circulation. Lina est retournée à l'école mais doit partir en centre de rééducation pour parfaire sa convalescence.

Patrick Gaudillière informe de la réception ce jour du devis pour l'éclairage du centre commercial de Trézette, la commande sera envoyée le 23 mai. Par ailleurs, un estimatif a été reçu pour les travaux de signalisation horizontale.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Projet AGORA** : Daniel Paccoud demande à fixer des objectifs pour que les groupes avancent dans leur réflexion pour la date du 31 mai. Concernant les visites extérieures, Chazay d'Azergues a donné son accord pour une visite de la bibliothèque et de la salle des fêtes mais aucune date n'a été fixée.

Pour rappel, les visites envisagées sont :

- Bibliothèques: MORANCE (nouvelle bibliothèque issue de la restructuration de leur ancienne école et bibliothèque), ANSE et CHAZAY.
- Salles des fêtes : LIERGUES (rénovation) et CHAZAY (neuf).
- Mairie : LACHASSAGNE, MORANCE, ARNAS.

➤ **CITY STADE** : de nouvelles plaintes de riverains ont été transmises au Maire. Celles-ci concernent les occupations intempestives, le bruit et l'horaire variable de fermeture assuré par les élus en fonction de leurs disponibilités.

Des souhaits ont été adressés à la commune :

- fermeture à 19h tous les jours ainsi que les dimanches après-midi et les jours fériés ;
- interdiction des amplis de téléphones et des véhicules deux-roues ;
- pose de chicanes sur le cheminement emprunté par les deux-roues.

René Blanchet expose qu'en l'absence d'équipements disponibles sur les communes limitrophes, des jeunes issus de communes extérieures fréquentent le city-stade. Certaines bandes, sans notion de respect de l'autorité, s'avèrent difficiles à faire partir. Il est impossible d'appliquer la limitation de l'accès de l'équipement au moins de 18 ans. La fermeture de cet équipement, appliquée sur d'autres communes, ne constitue pas pour autant une solution (Lachassagne, Morancé...).

Daniel Paccoud recommande d'avancer sur le projet du Skate-Park qui peut constituer un dérivatif.

Les demandes formulées par les riverains ont été soumises au Conseil municipal. Après en avoir débattu, le Conseil municipal refuse les fermetures supplémentaires et maintient la réglementation en l'état (la circulation des motos et la diffusion de musique étant déjà interdites). Eric Bettant note que dès qu'un équipement est interdit, des dégradations et des dépôts sauvages d'ordures sont observés sur le territoire.

➤ **PETITION**

Une pétition relative à la sécurisation routière autour des écoles du village comportant 171 signatures a été remise au Maire le 19 mai.

Le Maire donne lecture du courrier d'accompagnement adressé par les riverains du chemin de Bethléem, du chemin de Pommérieux, de l'impasse du Coteau, de la rue Laborbe, de la rue de l'église et des assistantes maternelles et des familles qui déposent ou font garder des enfants dans le quartier.

Le Maire rappelle en réponse au contenu du courrier qu'une discussion a eu lieu avec les élus le jour même de l'accident et que la vitesse du véhicule n'a pas été à l'origine de cet accident (distance de freinage d'1 m correspondant à une vitesse maximale de 15km/h).

Une réunion de la commission de sécurité sera organisée avec les gendarmes et la police municipale afin d'analyser les circonstances de cet événement et élaborer des pistes d'aménagements et d'améliorations potentielles. Une restitution sera proposée à l'ensemble des personnes qui ont demandées à être associées à cette réflexion.

Le Maire rappelle que cette voie fonctionne en sens unique depuis 1982 avec un usage mixte et une caractéristique de rue piétonne. La réflexion devra être mise en parallèle avec le projet d'aménagement de la place et de la rue de la mairie.

L'association des parents d'élèves convient d'assurer un rôle de relais d'information pour renforcer la responsabilité des parents.

➤ **BIBLIOTHEQUE :**

Le Maire fait part de l'inquiétude de l'association qui constate une baisse du nombre de bénévoles générant notamment des difficultés pour tenir les 4 permanences hebdomadaires et assurer environ 1.5 jours de travail hebdomadaire. L'équipe en place (certains sont là depuis 1987) a besoin d'un investissement durable de jeunes volontaires pour aider à la gestion du fonds composé de 10 000 ouvrages.

Il est suggéré de préciser le temps nécessaire à l'efficacité du bénévolat pour permettre aux personnes intéressées de vérifier la compatibilité d'un futur engagement avec leurs activités.

Le Maire expose les projets de la bibliothèque : programmation d'animations, mise en lumière du volet médiathèque, réflexion sur les boîtes sécurisées de dépôt de livres, gestion du blog et du lien avec le site Internet, travail en réseau avec les bibliothèques...

La commission communication est sollicitée pour aider à mettre une communication adaptée auprès des futurs bénévoles.

➤ **DIVERS :** Le Maire évoque un entretien avec un habitant au sujet du sulfatage des vignes. Dans un territoire dont l'activité et l'identité viticole est forte, les habitants et la profession doivent apprendre à composer les uns avec les autres. La réalité économique nécessite des traitements pour cultiver la vigne. Le rapport temps de traitement / surfaces peut être amélioré mais cela suppose un coût d'investissement très significatif pour acquérir des machines plus performantes.

➤ **FICHE DE L'ARS SUR LA QUALITE DE L'EAU DESSERVIE EN 2017**

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a communiqué le rapport annuel et la fiche qualité relatifs à la qualité de l'eau desservie sur la commune au cours de l'année 2017. Le rapport annuel ainsi que la fiche qualité font partie du dispositif d'information du public prévu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et par le Code de la Santé qui précisent que : « le représentant de l'Etat dans le département est tenu de communiquer régulièrement aux maires les données relatives à la qualité de l'eau distribuée en des termes simples et compréhensibles par l'utilisateur » et par différents textes d'application qui précisent les modalités de cette information.

La fiche relative à la qualité de l'eau distribuée qui reprend les éléments essentiels du rapport de synthèse est transmise aux abonnés à l'occasion d'une facturation.

Le Maire expose que ce rapport, transmis à chaque conseiller par voie dématérialisée, est différent du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable du SIEVA. Le Conseil municipal prend acte de cette transmission.

Fin de conseil à 23h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 19 juin 2018 à 20 h 30, salle du conseil.